



COMMUNE DE ROQUESTERON
COMPTE RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 28 FEVRIER 2020 – 20Heures
SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE

A 20 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, Maire.

Présents : Mmes et MM. CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, GODART Annick, BOIUTRIK Jennifer, ROUANET Nina, MARCILLON Marcel, CARDONNE Gil, ARGENTI Alexis.

Pouvoirs : M. LEFEU Gilbert à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle, M. CALEGARI Patrick à M. MARCILLON Marcel, M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. BELLON Jacques à M. MISSONIER Jean Marc.

Absente : Mme AELTERMAN Nadia.

14 Questions à l'ordre du jour

- 1/ Approbation du compte rendu de séance du 24 Janvier 2020
- 2/ Création d'un emploi permanent – poste d'agent technique à temps complet à raison de 35H. par semaine à partir du 1^{er} Avril 2020
- 3/ Modification de la délibération n° 442019 du 12/4/2019 poste adjoint administratif de 25H. à 30H à compter du 1/3/2020
- 4/ Modification du tableau des effectifs
- 5/ Vote des 4 taxes locales 2020
- 6/ Approbation des comptes rendus de gestion 2019 du Trésorier : Communal et Eau
- 7/ Vote des comptes administratifs 2019 : Communal et Eau
- 8/ Vote du budget primitif 2020 : Communal
- 9/ Affectation du résultat 2019 : Communal
- 10/ Annulation de titre sur années antérieures
- 11/ Location appartement communal 8 Rue du Dr Passeron
- 12/ Autorisation d'absence pour évènement familiaux
- 13/ Demandes de subvention
- 14/ Questions diverses et informations

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance, Mme BONNET VAUCHEZ Danielle est élue à l'unanimité des présents et des représentés.

1/ Approbation du compte rendu de séance du 24 Janvier 2020

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu de séance 24 Janvier 2020. Aucune autre observation, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2/ Création d'un emploi permanent – poste d'agent technique à temps complet à raison de 35H. par semaine à partir du 1^{er} Avril 2020

DELI : 202020

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé.
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Considérant le tableau des emplois modifié par le Conseil Municipal le 28/09/2018.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint Technique à temps complet.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- la création d'un emploi d'agent Technique permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires.

En cas d'impossibilité de pourvoir ce poste par voie statutaire, l'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 Janvier 1984.

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes :

- Assister le responsable en charge de la maintenance du Village des bâtiments communaux et espaces verts
- Avoir des compétences en menuiserie, maçonnerie, électricité, plomberie, technique de fauchage et d'entretien des végétaux et des différents travaux publics
- Organiser son travail en fonction des objectifs définis, des priorités et des contraintes de temps particulières
- D'assister le Maire et/ou le délégué des travaux dans leur mission de préparation des dossiers et leur suivi
- Prendre en compte les consignes écrites ou orales
- Vérifier le bon fonctionnement des matériels et équipements
- Utiliser des matériels et équipements de protection individuelle et collective
- Signaler et protéger son intervention par les mesures appropriées
- Rendre compte de manière écrite ou orale des anomalies de fonctionnement et des risques d'accident liés à un équipement, à un bâtiment
- Rendre compte de manière écrite ou orale de son activité et les conditions de son intervention
- Entretien de la Voirie communale, entretien des espaces verts, montage de matériels
- Transmettre les demandes des administrés

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Mars 2020.

Filière : Technique

Cadre emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique :

- Ancien effectif : 4
- Nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter une modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64 article 64111.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} Mars 2020.

CADRE D'EMPLOI ET GRADES	NOMBRE D'EMPLOI ET DURÉE HEBDOMADAIRES	OBSERVATIONS
---------------------------------	---	---------------------

Cadre d'emploi des adjoints administratifs		
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	1 Poste à 35h00	
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	1 Poste à 35h00	
Cadre d'emploi des adjoints techniques		
Adjoint technique principal 2ème Classe	2 Poste à 35h00	
Adjoint technique	2 Postes à 35h00	

-Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3/ Modification de la délibération n° 442019 du 12/4/2019 poste adjoint administratif de 25H. à 30H à compter du 1/3/2020

DELI : 212020

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération citée en objet inhérente à un changement d'horaire de 25H. à 30H. à partir du 1^{er} Mars 2020 concernant la création d'un emploi à temps non complet 25H. d'adjoint administratif voté le 12/4/2019. L'occupation du poste a été effective le 1^{er} Juillet 2019 et attribuée à Madame Stéphanie BLANC.

Pour assurer la bonne continuité des services administratifs, ce changement d'horaire est nécessaire pour remplacer le départ à la retraite fin février 2020 d'un agent titulaire au poste de rédacteur PP 1^{ère} classe à temps complet de 35H.

Dans l'attente d'accomplir toutes les formalités administratives obligatoires auprès du CdG06 pour le passage de 25H. à 35H. au profit de notre agent administratif stagiaire, le maire propose à l'assemblée de compter 5H. par semaine en heures complémentaires et ce à partir du 1/3/2020.

Elle invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et charge Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

4/ Modification du tableau des effectifs

Voir question n° 2.

5/ Vote des 4 taxes locales 2020

DELI : 112020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux appliqués en 2019 étaient :

- 1- Taxe d'habitation : 14.67
- 2- Taxe foncière (bâti) : 12.47
- 3- Taxe Foncière (non bâti) : 22.20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient à l'unanimité les taux de base des Taxes locales pour l'année 2020.

- 1-Taxe d'habitation : 14.67
- 2-Taxe foncière (bâti) : 12.47
- 3-Taxe Foncière (non bâti) : 22.20

6/ Approbation des comptes rendus de gestion 2019 du Trésorier : Communal et Eau

DELI : 152020

Approbation du compte de Gestion 2019 Budget Communal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 à l'unanimité ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaires ;

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

7/ Vote des comptes administratifs 2019 : Communal et Eau

DELI : 162020

Approbation du compte administratif 2019 du Budget Communal dressé par Madame Danielle CHABAUD, ordonnateur.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du compte administratif 2019 du budget Général et donne la parole à Madame Florence BRAO Adjointe au Maire, déléguée des finances.

Madame Florence BRAO Adjointe au Maire, déléguée des finances, présente pour le compte administratif le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion tel qu'il figure dans le document joint en annexe.

Considérant que Madame Chabaud Danielle, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019 finances de la Commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget primitif de l'exercice 2019

Considérant que Madame CHABAUD Danielle quitte la séance.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Fixe comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

BUDGET PRINCIPAL

- en section Investissement : déficit de **95 560.25€**

- en section Fonctionnement : excédent de **113 919.62€**

Approuve les comptes administratifs correspondant au Budget Communal soumis à son examen,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés

DELI : 182020

Approbation du compte administratif 2019 du budget eau et assainissement par Madame Danielle CHABAUD.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du compte administratif 2019 du budget eau et assainissement et donne la parole à Madame Florence BRAO Adjointe au Maire, déléguée des finances.

Madame Florence BRAO Adjointe au Maire, déléguée des finances, présente pour le compte administratif le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion tel qu'il figure dans le document joint en annexe.

Considérant que Madame Chabaud Danielle, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019 finances du budget de l'eau et de l'assainissement, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget primitif de l'exercice 2019

Considérant que Madame CHABAUD Danielle quitte la séance.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Fixe comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

- en section Investissement : excédent de 60 506.91€

- en section Fonctionnement : excédent de 16 829.81€

Approuve les comptes administratifs correspondant au Budget eau et assainissement soumis à son examen,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

8/ Vote du budget primitif 2020 : Communal

DELI : 172020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget communal de l'exercice 2020 qui est équilibré en dépenses et recettes :

-Section d'investissement : en dépenses 425 860.88 € - en recettes 425 860.88 €

- section de Fonctionnement : en dépenses 712 172.51€ -en recettes 712 172.51€

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à prendre toutes les mesures et signer tous les documents pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, ouï son Maire, et après en avoir délibéré,

- approuve le Budget primitif 2020 de la commune de Roquestéron.

- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents pour pour l'exécution de la présente délibération.

9/ Affectation du résultat 2019 : Communal

DELI : 192020

Après le vote du compte administratif 2019, Madame le Maire propose au conseil municipal

- l'affectation au compte 1068- Réserves en recettes de la section investissement du budget 2020 de la somme de **95 560.28€ ;**

- le report au compte 002 – Résultat reporté en dépenses de la section d'investissement du budget 2020 de la somme de **18 356,34€**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées.

10/ Annulation de titre sur années antérieures

DELI : 222020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'état des restes à recouvrer dressé par Madame BONNAUD Nathalie, présente des titres impayés.

Vu également les pièces à l'appui,

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, insolvabilité ou indigence des débiteurs.

Le Conseil Municipal propose d'annuler les titres aux exercices antérieurs (Compte 673 du BP2020), sur le budget communal de l'exercice 2016 et 2017, les sommes ci-après, à savoir :

EXERCICE	N° TITRE	NOM	MONTANT €
2016	Titre 53	Mavrici – Bioletto	1 650€
	Titre 54	Mavrici - Bioletto	1 650€
2017	Titre 119	Mavrici – Bioletto	1 800€
	Titre 120	Mavrici - Bioletto	1 800€

11/ Location appartement communal 8 Rue du Dr Passeron

DELI : 132020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Mme M' BARKI Catherine intéressée de louer l'appartement communal 2 pièces situé au 8, rue du Dr Passeron, Rez de Chaussée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de louer l'appartement 2 pièces sus indiqué et d'établir un bail au nom de Mme M'BARKI Catherine pour une durée de trois années entières et consécutives qui commenceront le 01^{er} Avril 2020 pour se terminer le 31 Mars 2023 pour un montant de 340€ + Taxes Ordures Ménagères et que le loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice du coût des loyers publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'établir le bail au nom de Mme M'BARKI Catherine à compter du 01/04/2020 jusqu'au 31 Mars 2023.
- De porter le montant du loyer mensuel à 340^e TTC et d'y ajouter les taxes de redevance de la collecte des déchets ménagers (taxe susceptible d'être réajustée chaque année.)
- Autre charge : eau et assainissement à charge du locataire

Dépôt de garantie : le locataire a versé à titre de dépôt de garantie au bailleur, la somme de 340€ TROIS CENT QUARANTE EUROS

12/ Autorisation d'absence pour évènement familiaux

DELI : 232020_1

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (article 59),

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 2014 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire NOR/FPPA/96/10038/C du 21 mars 1996,

Vu la circulaire du 24 mars 2017 relative aux autorisations d'absence dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation (PMA),

Vu la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique,

Vu la question écrite n°30471 JO du Sénat Q du 29 mars 2001,

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Elle

précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

La liste des autorisations présentées en séance du 14 Décembre 2019 par délibération n° 1092019 met à jour les autorisations applicables à la Commune de Roquestéron à l'exclusion des absences pour fêtes religieuses qui font l'objet d'une décision annuelle de l'autorité territoriale. Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'adopter la liste des autorisations spéciales d'absence présentées en séance du 14 Décembre 2019 par délibération n° 1092019

Que ces autorisations d'absence sont applicables aux fonctionnaires et aux agents contractuels de la Commune ;

Que durant l'autorisation d'absence, les agents conservent leur rémunération et avantages indemnitaires selon les dispositions prévues par les délibérations respectives ;

Considérant que les autorisations spéciales d'absence applicables aux agents relevant du droit privé sont définies par le Code du travail,

Après en avoir délibéré, et décidé à l'unanimité, les membres du conseil municipal,

VU l'avis du Comité Technique en date du 03/02/2020,

adoptent les propositions de Mme le Maire

la chargent de l'application des décisions prises.

13/ Demandes de subvention

DELI : 122020

Demande de subvention « Association sportive du Collège Ludovic Bréa ».

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'Association Sportive du collège Ludovic Bréa à St Martin du Var souhaiterait obtenir une subvention pour continuer de financer et proposer ses activités au plus grand nombre d'élève.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'en décider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accorde à l'unanimité la somme de 160.00€

DELI : 142020

Demande de subvention « Foyer coopératif Collège Ludovic Bréa ».

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les membres du Foyer Coopératif du collège Ludovic Bréa à St Martin du Var souhaiteraient obtenir une subvention pour continuer d'organiser de multiples activités pour les élèves du collège.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'en décider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accorde à l'unanimité la somme de 100.00€

14/ Questions diverses et informations

• Permanence Finances Publiques dès le début du Mois d'Avril

Le maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un partenariat entre la commune et la Direction Générale des Finances publiques relative à une offre de service gratuite de proximité sur la matière fiscale aux usagers de la commune avec la création d'un point contact usagers sous la forme d'une offre d'accueil et de réception en mairie dans un espace de confidentialité réservé à cet effet.

L'agent des Finances recevra les usagers ½ journée par semaine à partir de début avril et deux ½ journées si la demande est importante.

Pour programmer dans de bonnes conditions ce nouveau service, il y a lieu de contacter d'ores et déjà le secrétariat de la mairie 04 93 05 92 92.

- Elections municipales 2020 :** le bureau de vote sera ouvert le Dimanche matin 15 Mars 2020 de 8H. à 18H. salle d'honneur de la mairie.

Les questions à l'ordre du jour sont épuisées, la séance est levée à 21H.
Sur 14 questions à l'ordre du jour, 13 ont donné lieu à délibération.
n° 11 au n° 23

La Présidente de séance
Danielle CHABAUD

La secrétaire de séance
Danielle BONNET VAUCHEZ

Chubaud

D. Vauchez

[Signature]

Jacobs

[Signature]

Pom. S. Pissone

Jacobs

[Signature]

[Signature]

[Signature]

D. Rouanch

Pom. A. GADART

[Signature]